

RCS : NIORT Code greffe : 7901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIORT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 00042 Numéro SIREN : 394 185 045 Nom ou dénomination : A.J.P.
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/01/2019 sous le numéro de dépôt 135

Greffe du tribunal de commerce de NIORT



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 16/01/2019

Numéro de dépôt : 2019/135

Déposant :

Nom/dénomination : A.J.P.

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 394 185 045

N° gestion : 1996 B 00042



Signature



A l'Ombre des Marques

SARL AJP

Copie certifiée conforme aux
comptes approuvés par l'Assemblée
Générale du 16/12/2018
Le Gérant

ETATS FINANCIERS

Période du 01/08/2017 au 31/07/2018

ZI de Montplaisir

79220 CHAMPDENIERS

Activité : Vente de prêt à porter

Document établi par : DUO SOLUTIONS ENTREPRISES PARTHENAY

19 avenue Aristide Briand

79200 PARTHENAY

Tél. 05-49-64-04-39

Fax. 05-49-95-28-19

www.duo-solutions.fr

 **DUO**
SOLUTIONS
TALENTS MULTIPLES. CONSEILS UNIQUES.





Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 400	9 400		
Fonds commercial (1)	205 316		205 316	205 316
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251	79 362	33 888	39 611
Autres immobilisations corporelles	1 828 299	999 953	828 346	991 102
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	49 025		49 025	48 242
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 205 382	1 088 716	1 116 667	1 284 362
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2 620		2 620	1 383
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 434 983		1 434 983	1 419 947
Avances et acomptes versés sur commandes	297		297	13 464
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	97		97	97
Autres créances	98 817		98 817	310 726
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 982		2 982	2 947
Disponibilités	59 371		59 371	49 483
Charges constatées d'avance (3)	40 644		40 644	36 033
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 639 810		1 639 810	1 834 079
Frais d'émission d'emprunt à évaluer				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 845 193	1 088 716	2 756 477	3 118 441
(1) Dont droit au bail			205 316	205 316
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/07/2018	31/07/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 775	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	777	777
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		89 069
Report à nouveau	-78 406	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	109 733	-167 475
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	39 879	-69 854
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	770 903	950 479
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143	143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 739	1 628
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 661 900	1 913 046
Dettes fiscales et sociales	281 681	322 786
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	232	213
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 716 598	3 188 294
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 756 477	3 118 441
(1) Dont à plus d'un an (a)	486 431	670 148
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 228 428	2 516 519
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	100 001	100 050
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/07/2018	31/07/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	5 137 942	4 904 381
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	5 137 942	4 904 381
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>3 218</i>	<i>3 664</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	37 728	45 525
Autres produits	881	314
Total I	5 176 551	4 950 220
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	2 784 477	2 780 769
Variations de stock	-15 036	102 818
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 517	13 309
Variations de stock	-1 238	51
Autres achats et charges externes (a)	1 003 819	973 462
Impôts, taxes et versements assimilés	127 933	111 854
Salaires et traitements	802 701	794 499
Charges sociales	146 278	135 977
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	176 921	178 860
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 034	2 738
Total II	5 046 406	5 094 338
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	130 145	-144 118
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	35	35
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	35	35
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	18 113	22 988
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	18 113	22 988
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-18 078	-22 953
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	112 067	-167 071

Compte de résultat (suite)

	31/07/2018	31/07/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 050	253
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	23 050	253
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1
Sur opérations en capital		656
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		658
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 050	-404
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	25 384	
Total des produits (I+III+V+VII)	5 199 636	4 950 508
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 089 903	5 117 984
BENEFICE OU PERTE	109 733	-167 475
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

Annexe

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AJP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2018, dont le total est de 2 756 477 Euro
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 109 733 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 53 562 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

A compter du 1er août 2010, la société est régit par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI.

Des prestations d'assistance administrative (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations d'assistance en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 284 471.40 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date du 02/01/2011 et son dernier avenant du 15 Octobre 2017 et du 1er mars 2018

Aucun mouvement de trésorerie n'a été effectué sur l'exercice entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de trésorerie signée entre les parties en date du 1er août 2008 et son avenant du 1er août 2009.

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice n-1, le montant des capitaux propres était devenu inférieur à la moitié du capital social, à ce jour ils sont redevenus supérieur à la moitié du capital social , les formalités seront faites avec le juridique de l'exercice

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	205 316			205 316
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	214 716			214 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251			113 251
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 794 997	8 442		1 803 439
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 860			24 860
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 933 108	8 442		1 941 550
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	91			91
- Prêts et autres immobilisations financières	48 242	783		49 025
Immobilisations financières	48 333	783		49 116
ACTIF IMMOBILISE	2 196 157	9 225		2 205 382

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/07/2018
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	9 400			9 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 640	5 723		79 362
- Installations générales, agencements aménagements divers	812 149	168 194		980 342
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 607	3 004		19 611
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	902 395	176 921		1 079 316
ACTIF IMMOBILISE	911 795	176 921		1 088 716

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 188 583 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	49 025		49 025
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	97	97	
Autres	98 817	98 817	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	40 644	40 644	
Total	188 583	139 558	49 025
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	704
Charges sociales - produits à recev	3 180
Etat - produits à recevoir	26 467
Total	30 351

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 774,90 Euro décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 714 859 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	100 001	100 001		
- à plus de 1 an à l'origine	670 902	184 471	486 431	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 661 900	1 661 900		
Dettes fiscales et sociales	281 681	281 681		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	375	375		
Produits constatés d'avance				
Total	2 714 859	2 228 428	486 431	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	179 319			
(**) Dont envers les associés	143			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 Euro.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers	670 148	670 148	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	670 148	670 148	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	207 146
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	754
Banque - Intérêts courus à payer	1
Dettes provis. pr congés à payer	57 799
Charges sociales s/congés à payer	14 322
Etat - autres charges à payer	51 100
Total	331 122

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	40 644		
Total	40 644		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 000 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Remboursements TTC	2 187	
791001 - Remboursements HT	603	
791003 - Remboursements Aides PME	22 332	
791005 - Remboursements Prévoyance	3 063	
791500 - Transferts charges salariales CPAM	9 543	
	37 728	
Total	37 728	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2010, la société SARL AJP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDARFI.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'intégration fiscale, il est fait application de la deuxième conception.

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatés en produits ou en charges.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 6 920 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

401000 AJP au 310718 pr plaquette

AJP
BILAN 31/07/18

DELAI DE PAIEMENT

FOURNISSEURS	Solde total fournisseurs	Total non échu	Total échu	Dont échu <=30 jours	Dont échu 30j <=>=60j	Dont échu > 60 jours
Nombre de factures	51	44	7	1	2	4
Montant total HT des factures	1 212 295	-148 777	1 361 071	433 252	552 912	374 908
Montant total HT des achats	3 791 111					
% par rapport aux achats	32,0%	-3,9%	35,9%	11,4%	14,6%	9,9%

CLIENTS	Solde total clients	Total non échu	Total échu	Dont échu <=30 jours	Dont échu 30j <=>=60j	Dont échu > 60 jours
Nombre de factures	0					
Montant total HT des factures	0					
Montant total HT des ventes	5 137 942					
% par rapport aux ventes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

AJP

Société À Responsabilité Limitée au capital de 7 774.90 €

Siège social : Z.I. de Montplaisir

79220 CHAMPDENIERS

394 185 045 RCS NIORT

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **DU 14 DÉCEMBRE 2018**

TROISIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 juillet 2018, s'élevant à 109 732.58 €, de la manière suivante :

- Un résultat de 109 732.58 €
- Une somme de -78 406.11 €
à l'amortissement du compte "Report à nouveau" débiteur de pareil montant
- Une somme de 31 326.47 €
affectée, pour solde, au compte "Autres réserves".

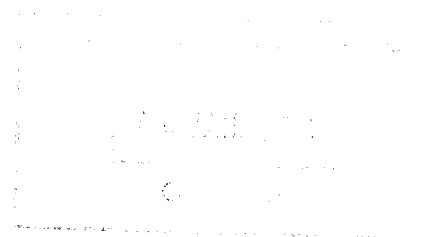
Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois exercices précédents.

Copie certifiée conforme
La Gérance



Européenne Expertise



SARL AJP

ZONE INDUSTRIELLE MONTPLAISIR

79220 CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Du 14 décembre 2018

Statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2018

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Signature



Européenne Expertise

Aux Associés,

1 – Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AJP relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2018 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 – Fondement de l'opinion

2.1 – Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 – Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} août 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 – Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com





Européenne Expertise

« A compter du 1er août 2010, la société est régie par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI. »

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de la société SARL AJP, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

4 – Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés à l'Assemblée Générale sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes
Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410
11, rue Saint Augustin 75002 PARIS
Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90
SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039
E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com





Européenne Expertise

5 – Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant, Monsieur Alain ARFI.

6 – Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Fait à PARIS
Le 27 novembre 2018,

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Jacques DURET

Commissaire aux Comptes

EUROPEENNE EXPERTISE BOURSE

Cabinet d'expertise comptable - Commissariat aux comptes

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes sous le numéro 66014410

11, rue Saint Augustin 75002 PARIS

Tél. : 01 42 61 19 14 Fax : 01 42 61 54 90

SARL au capital de 570 000 Euros, N° intracommunautaire : FR 382 389 872 00039

E-mail : eurobourse@wanadoo.fr / Site Internet : www.europeenneexpertise.com



Signature

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/07/2018	Net 31/07/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	9 400	9 400		
Fonds commercial (1)	205 316		205 316	205 316
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251	79 362	33 888	39 611
Autres immobilisations corporelles	1 828 299	999 953	828 346	991 102
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	91		91	91
Prêts				
Autres immobilisations financières	49 025		49 025	48 242
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 205 382	1 088 716	1 116 667	1 284 362
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	2 620		2 620	1 383
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	1 434 983		1 434 983	1 419 947
Avances et acomptes versés sur commandes	297		297	13 464
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	97		97	97
Autres créances	98 817		98 817	310 726
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	2 982		2 982	2 947
Disponibilités	59 371		59 371	49 483
Charges constatées d'avance (3)	40 644		40 644	36 033
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 639 810		1 639 810	1 834 079
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 845 193	1 088 716	2 756 477	3 118 441
(1) Dont droit au bail			205 316	205 316
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BOURSE D'EXPERTISE BOURSE
11 rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél: 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Bilan passif

	31/07/2018	31/07/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	7 775	7 775
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	777	777
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		89 069
Report à nouveau	-78 406	
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	109 733	-167 475
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	39 879	-69 854
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	770 903	950 479
Emprunts et dettes financières diverses (3)	143	143
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 739	1 628
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 661 900	1 913 046
Dettes fiscales et sociales	281 681	322 786
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	232	213
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	2 716 598	3 188 294
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	2 756 477	3 118 441
(1) Dont à plus d'un an (a)	486 431	670 148
(1) Dont à moins d'un an (a)	2 228 428	2 516 519
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	100 001	100 050
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Compte de résultat

	31/07/2018	31/07/2017
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	5 137 942	4 904 381
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)		
Chiffre d'affaires net	5 137 942	4 904 381
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>3 218</i>	<i>3 664</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	37 728	45 525
Autres produits	881	314
Total I	5 176 551	4 950 220
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	2 784 477	2 780 769
Variations de stock	-15 036	102 818
Achats de matières premières et autres approvisionnements	17 517	13 309
Variations de stock	-1 238	51
Autres achats et charges externes (a)	1 003 819	973 462
Impôts, taxes et versements assimilés	127 933	111 854
Salaires et traitements	802 701	794 499
Charges sociales	146 278	135 977
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	176 921	178 860
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	3 034	2 738
Total II	5 046 406	5 094 338
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	130 145	-144 118
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	35	35
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V	35	35
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	18 113	22 988
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	18 113	22 988
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-18 078	-22 953
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	112 067	-167 071

PROFÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
11 rue Saint Augustin
75002 PARIS
01 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Compte de résultat (suite)

	31/07/2018	31/07/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	23 050	253
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	23 050	253
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		1
Sur opérations en capital		656
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		658
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	23 050	-404
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	25 384	
Total des produits (I+III+V+VII)	5 199 636	4 950 508
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 089 903	5 117 984
BENEFICE OU PERTE	109 733	-167 475

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURSE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 91

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL AJP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/07/2018, dont le total est de 2 756 477 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 109 733 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/08/2017 au 31/07/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 11/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/07/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 4 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 4 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 8 à 10 ans

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURS

11, rue Saint Augustin
75002 PARIS

Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 91

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : 1 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TG 05)

EUROPÉENNE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS

Tél. 01 42 61 11 11

Page 15

 Règles et méthodes comptables**Crédit d'impôt compétitivité et emploi**

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 53 562 Euro a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

EUROPÉENNE D'EXPERTISE COMPTABLE
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 51 56 00

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

A compter du 1er août 2010, la société est régit par l'application des dispositions de l'article 223A du Code Général des Impôts concernant l'intégration fiscale dont la société mère est la SARL HOLDARFI.

Des prestations d'assistance administrative (gestion des achats, commerciale, de trésorerie, des déclarations fiscales et gestion du personnel) et des prestations d'assistance en matière de soutien logistique des équipes de ventes ont été facturées pour un montant de 284 471.40 euros HT entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de refacturation signée entre les parties en date du 02/01/2011 et son dernier avenant du 15 Octobre 2017 et du 1er mars 2018

Aucun mouvement de trésorerie n'a été effectué sur l'exercice entre la société mère et sa fille, conformément à la convention de trésorerie signée entre les parties en date du 1er août 2008 et son avenant du 1er août 2009.

Du fait de la perte apparue au titre de l'exercice n-1, le montant des capitaux propres était devenu inférieur à la moitié du capital social, à ce jour ils sont redevenus supérieur à la moitié du capital social, les formalités seront faites avec le juridique de l'exercice

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURS
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 54

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	205 316			205 316
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	214 716			214 716
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	113 251			113 251
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 794 997	8 442		1 803 439
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 860			24 860
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 933 108	8 442		1 941 550
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	91			91
- Prêts et autres immobilisations financières	48 242	783		49 025
Immobilisations financières	48 333	783		49 116
ACTIF IMMOBILISE	2 196 157	9 225		2 205 382

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

31/07/2018

Éléments achetés
Éléments réévalués
Éléments reçus en apport

Total

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOUJON
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tel: 01 42 61 13 14 Fax: 01 42 61 13 15

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	9 400			9 400
Immobilisations incorporelles	9 400			9 400
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	73 640	5 723		79 362
- Installations générales, agencements aménagements divers	812 149	168 194		980 342
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	16 607	3 004		19 611
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	902 395	176 921		1 079 316
ACTIF IMMOBILISE	911 795	176 921		1 088 716

EUROPÉENNE D'EXPERTISE ECONOMIQUE
 11, rue Saint Augustin
 75002 PARIS
 Tél. 01 42 61 19 14 - Fax 01 42 61 19 15

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 188 583 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	49 025		49 025
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	97	97	
Autres	98 817	98 817	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	40 644	40 644	
Total	188 583	139 558	49 025

Prêts accordés en cours d'exercice
Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Fournisseurs - RRR à obtenir	704
Charges sociales - produits à recev	3 180
Etat - produits à recevoir	26 467
Total	30 351

EUROPÉENNE D'EXPERTISE ACCOUNTING
11, rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 19 15

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 7 774,90 Euro décomposé en 510 titres d'une valeur nominale de 15,24 Euro.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 2 714 859 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	100 001	100 001		
- à plus de 1 an à l'origine	670 902	184 471	486 431	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 661 900	1 661 900		
Dettes fiscales et sociales	281 681	281 681		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	375	375		
Produits constatés d'avance				
Total	2 714 859	2 228 428	486 431	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés

179 319

143

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 143 Euro.

COPIE ENNE D'EXPERTISE BOURSE
11 rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél : 01 42 61 19 14 - Fax: 01 42 61 54 90

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit			
Emprunts et dettes divers	670 148	670 148	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	670 148	670 148	

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	207 146
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	754
Banque - Intérêts courus à payer	1
Dettes provis. pr congés à payer	57 799
Charges sociales s/congés à payer	14 322
Etat - autres charges à payer	51 100
Total	331 122

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	40 644		
Total	40 644		

COMPAGNIE D'EXPERTISE BOURSE
100 Saint Augustin
75002 PARIS
Tél: 01 42 61 54 90 - Fax: 01 42 61 54 90

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

Les frais accessoires d'achat sont enregistrés dans les comptes de charges par nature, services extérieurs, prévus à cet effet.

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 000 Euro

Honoraire des autres services : 0 Euro

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
791000 - Remboursements TTC	2 187	
791001 - Remboursements HT	603	
791003 - Remboursements Aides PME	22 332	
791005 - Remboursements Prévoyance	3 063	
791500 - Transferts charges salariales CPAM	9 543	
	37 728	
Total	37 728	

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/08/2010, la société SARL AJP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL HOLDARFI.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

Dans le cadre de l'intégration fiscale, il est fait application de la deuxième conception.

- les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées comme en l'absence d'intégration fiscale
- les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société mère et sont considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au titre de l'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt.
- Les économies d'impôt réalisées par le groupe non liées (correctifs, crédits d'impôt non remboursables des déficitaires) sont également conservées chez la société mère et sont également constatés en produits ou en charges.

L'impôt sur les sociétés comptabilisé n'est pas altéré par des conventions particulières au groupe.

EUROPÉENNE D'EXPORTATION
11, rue Saint-André
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 16 14

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 6 920 Euro

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, de reconstitution du fonds de roulement.

401000 AJP au 310718 pr plaquette

AJP
BILAN 31/07/18

DELAI DE PAIEMENT

FOURNISSEURS	Solde total fournisseurs	Total non échu	Total échu	Dont échu <=30 jours	Dont échu 30j <=>60j	Dont échu > 60 jours
Nombre de factures	51	44	7	1	2	4
Montant total HT des factures	1 212 295	-148 777	1 361 071	433 252	552 912	374 908
Montant total HT des achats	3 791 111					
% par rapport aux achats	32,0%	-3,9%	35,9%	11,4%	14,6%	9,9%

CLIENTS	Solde total clients	Total non échu	Total échu	Dont échu <=30 jours	Dont échu 30j <=>60j	Dont échu > 60 jours
Nombre de factures	0					
Montant total HT des factures	0					
Montant total HT des ventes	5 137 942					
% par rapport aux ventes	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%

EUROPÉENNE D'EXPERTISE BOURG
11 rue Saint Augustin
75002 PARIS
Tél. 01 42 61 15 14 - Fax: 01 42 61 54 11